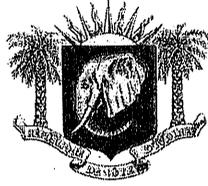


56



*Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies  
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève.*

Déclaration de la délégation de la Côte d' Ivoire

**A l'occasion du passage de l'Algérie à l'E.P.U.**

**Genève, 29 mai 2012**

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire souhaite la bienvenue à la délégation Algérienne et voudrait se féliciter de son rapport national très complet que la délégation ivoirienne a examiné et analysé avec beaucoup d'intérêt.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire se félicite tout particulièrement des efforts déployés par l'Algérie pour mettre en œuvre les recommandations qu'elle a acceptée lors du premier cycle de l'EPU.

Nous pouvons citer notamment, la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées, la Criminalisation de la traite des personnes, la ratification de huit principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces efforts démontrent l'engagement de l'Algérie à coopérer avec les organes conventionnels du système des Droits de l'Homme.

Madame la Présidente,

Ma délégation voudrait recommander à l'Algérie:

- 1- De poursuivre Sa politique nationale de promotion de l'égalité de chances et de traitement à l'égard des femmes en matière d'emploi et de profession.
- 2- De poursuivre ses efforts pour faire reculer le taux élevé d'abandon scolaire des filles dans les niveaux d'enseignement intermédiaire et secondaire et à cette fin, de solliciter un appui des agences spécialisées des Nations Unies intervenant dans ce domaine.

Je vous remercie pour votre attention.